

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELECTROMENAGER

Une aide ponctuelle (tous les 5 ans) de CHF 200.00 est accordée à un ménage acquérant un réfrigérateur ou un congélateur neuf de classe énergétique D au minimum (nouvelle étiquette dès le 1<sup>er</sup> mars 2021), dont le prix d'achat est d'au moins CHF 600.00. L'appareil doit remplacer un appareil existant d'au minimum 8 ans (art. 11 de l'Ordonnance sur l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique).

### COORDONNÉES DU REQUERANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Rue et n° :

No postal :

Localité :

Téléphone :

E-mail :

Lieu de l'installation :

### TYPE D'APPAREIL

Réfrigérateur

Congélateur

Marque de l'appareil remplacé :

Âge de l'appareil remplacé :

### DOCUMENTS À FOURNIR EN ANNEXE

- Photo de la plaquette signalétique de l'ancien appareil
- Facture du nouvel appareil au nom du requérant
- Étiquette d'efficacité énergétique du nouvel appareil

### COORDONNÉES BANCAIRES OU POSTALES

No IBAN du compte bancaire  
ou postal :

Nom de la Banque :

Titulaire du compte :

Remarques :

Déclaration :

Je confirme l'exactitude des indications ci-dessus et j'ai pris connaissance de l'ordonnance du Conseil communal sur l'utilisation du financement spécial à vocation énergétique.

Lieu et date :